

m^o49.

Monsieur le Commissaire enquêteur,
 Je viens par la présente vous faire part de mes observations concernant le classement en UMC des parcelles AB125 et AB126.
 En effet, ces 2 parcelles constructibles sont les seules actuellement non occupées à la sortie de notre commune, sachant qu'elles sont rattachées au lotissement des Eyminées mitoyen. De fait, les compteurs électriques et les places de parking de ces parcelles sont installés au bout de l'allée des Eyminées depuis la réalisation de ce lotissement.
 Nous demandons donc à ce que ces parcelles soient classées en UMB afin que les constructions envisageables ne dépassent pas 9 mètres au faitage (ou 7 mètres à l'acrotère) et soient donc des maisons individuelles ou mitoyennes, s'harmonisant ainsi avec le reste du lotissement.

- Je précise en outre les points suivants :
- ces parcelles sont situées en sortie du centre et éloignées des commerces
 - des constructions de 12 mètres au faitage seraient un obstacle au cône de vue sur le massif de Belledonne
 - les difficultés de circulation à l'heure actuelle sont déjà telles qu'il ne semble pas pertinent d'augmenter le nombre d'habitats collectifs le long de la départementale
 - il nous paraît absolument souhaitable que notre commune conserve son esprit village et son cadre de verdure.
- Espérant avoir retenu votre attention, je vous prie d'agréer mes meilleurs salutations.

Renée-France BENOIT
 18 allée des Eyminées
 38330 Saint Nazaire les Eymes

Fait à SNE le 22 novembre 2019
 Benji

Mairie de Saint Nazaire les Eymes REÇU LE	
22 NOV. 2019	
COPIE	Fait le